



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COLLECTIF SSTI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LETTRE OUVERTE À MADAME LA MINISTRE DU TRAVAIL

Madame la Ministre,

Le collectif des syndicats CGT des Service de Santé au Travail Interentreprise (SSTI) appelle au plus grand respect des moyens de prévention actuellement en place pour lutter contre l'épidémie de COVID 19.

Pour autant, nous lançons dès aujourd'hui une alerte aux pouvoirs publics et au syndicat employeur de notre champ professionnel :

- Se concentrer exclusivement sur la santé publique **évince totalement la prévention centrée sur le travail et l'organisation du travail**. Or face aux injonctions contradictoires de maintien de l'activité économique et de confinement, les salarié.e.s et les adhérent.e.s de nos services sont pour une très grand partie désorientés et démunis.

Dans cette période de crise sanitaire inédite, peu de SSTI tiennent réellement leurs missions et activités auprès des entreprises et des salarié.e.s. Les médecins ne peuvent traverser seuls cette crise, d'autant qu'ils sont pour la plupart confinés ou en chômage partiel.

LES PROFESSIONNELS DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL SONT INDISPENSABLES À LA NATION ET TOUTES LEURS COMPÉTENCES PEUVENT ET DOIVENT ÊTRE MISES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION.

Comme les visites en présentiel sont autant de risques de contamination pour les personnels des SSTI et les salarié.e.s, ces missions de soutien doivent s'exercer en télétravail.

Nous demandons des actions concrètes de prévention pluridisciplinaires :

Des permanences pour des « **actions en milieu de travail (AMT) à distance** » sont urgemment nécessaires pour venir en soutien aux salarié.e.s et aux employeurs.

- ▷ Toute l'équipe pluridisciplinaires (ergonomes, technicien.ne.s en prévention des risques, ingénieur.e.s hygiène et sécurité, assistant.e.s santé travail, psychologues en santé au travail, mais aussi infirmier.e.s) doit être pleinement intégrée dans ce travail pour le soutien aux salarié.e.s et aux adhérent.e.s.
- ▷ Les actions de prévention primaires et secondaires doivent être développées y compris dans ce contexte.
- ▷ Les CSE, quasi évincés des réflexions et des décisions, doivent être associés pleinement avec le soutien des services des SSTI.
- ▷ Les commissions de contrôles doivent être engagées, ce lien avec les adhérent.e.s est central à maintenir.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération.

Montreuil, le 30 mars 2020

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

35/20

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr